

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

088-226800019-20130508-2013-SEU-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2013

Publication : 24/05/2013

*Affichage le 14-5-2013*

Pour le Président du Conseil Général et  
par délégation Le Chef du Service SEU  
Philippe RATEL

Direction de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des Territoires  
Service du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Conseil Général  
Haut-Rhin 

ARRETE N° 2013- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE  
au sein de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 06 MAI 2013

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Monsieur Bernard NOTTER, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 15/05/2013 qui sera amenée à statuer sur :

1/2

Qualité & Environnement  
avec Conseil Général d'engagement



Hôtel du Département  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tel. 03 89 30 64 30  
Fax 03 89 21 64 47  
cra.uni@cg68.fr  
www.cg68.fr

- Le projet porté par la SARL « Manufacture de Textiles Ménagers » qui envisage de créer un ensemble commercial « ARCHE » d'une surface de vente de 4 534,90 m<sup>2</sup> à MORSCHWILLER-LE-BAS.
- Le projet porté par la SARL IMAVAL qui envisage de réhabiliter une friche et de créer un bâtiment complémentaire à MORSCHWILLER-LE-BAS pour y développer un ensemble commercial de 1364,90m<sup>2</sup>.

Monsieur Bernard NOTTER est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD' with a large flourish, written over a diagonal line.

Charles DUTTNER